

Annulez facilement vos billets d'avion avec nos options FLEX !

Les billets d'avion ne sont généralement pas remboursables en cas d'annulation de votre part. Nos options **Flex50** et **Flex100**, vous permettent d'être remboursé de 50% ou 100% du montant total de vos billets, en bon d'achat. Vous disposez alors de cette somme pour réserver de nouveaux billets où vous voulez, pendant un an !

Flex50

50 % du montant de vos billets remboursés en bon d'achat

- . Annulation jusqu'à **7 jours** avant le départ
- . **Toutes les causes SAUF** la cessation d'activité d'une compagnie aérienne
- . **Aucun** motif/justif à fournir
- . Envoi des bons d'achat après la date départ initiale

Flex100

100 % du montant de vos billets remboursés en bon d'achat

- . Annulation jusqu'à **la veille du départ**
- . **Toutes les causes SAUF** la cessation d'activité d'une compagnie aérienne
- . **Aucun** motif/justif à fournir
- . Envoi des bons d'achat après la date départ initiale

. Conditions de nos options Flex :

- Pour faire valoir la **Flex50**, votre demande d'annulation doit être confirmée **au plus tard 7 jours avant la date de départ** du 1er trajet de votre dossier et **concerne l'intégralité des trajets inclus dans la réservation**. Si vous annulez dans ces délais, vous avez la garantie de recevoir **50%** du montant de votre billet d'avion TTC en bon d'achat (hors options, garanties et assurances)

- Pour faire valoir la **Flex100**, votre demande d'annulation doit être confirmée **au plus tard la veille du départ** du 1er trajet de votre dossier et **concerne l'intégralité des trajets inclus dans la réservation**. Si vous annulez dans ces délais, vous avez la garantie de recevoir **100%** du montant de votre billet d'avion TTC en bon d'achat (hors options, garanties, et assurances)

- A l'issue de votre demande d'annulation effectuée **via votre réservation**, votre remboursement interviendra comme suit : Nous vous enverrons par mail **un bon d'achat émis par la compagnie aérienne** à utiliser sur son site et selon ses conditions. Il vous sera envoyé dès lors que celle-ci nous l'aura transmis, **la plupart du temps après votre date de départ initiale**.

- **Dans le cas où la compagnie refuse de nous fournir un bon d'achat avant votre date de départ**, vous recevrez à la place un bon d'achat **de notre agence à utiliser sur notre site**. Ce bon vous sera envoyé par mail, **3 jours après votre date de départ initiale**.

- **Dans le cas où la compagnie aérienne nous fournit un bon d'achat d'une valeur inférieure à votre dû**, alors vous recevrez par mail :

- . Le bon d'achat **de la compagnie** à utiliser sur son site, dès lors que celle-ci nous l'aura transmis, la plupart du temps après votre date de départ initiale
- . **ET dans les 7 jours qui suivent** l'envoi du bon d'achat de la compagnie, **un bon d'achat de notre agence** à utiliser sur notre site, correspondant à la différence entre le montant du bon d'achat de la compagnie et le montant total qui vous est dû.

- Si vous avez opté pour un paiement en 4 fois, merci de noter que vous restez redevable de votre engagement contractuel auprès de notre partenaire FLOA Bank, et que vos mensualités continueront d'être prélevées jusqu'au solde total de votre dossier.

- Les montants liés à la souscription de la Flex50 ou Flex100 ne sont pas remboursables.
- Cessation d'activité d'une compagnie aérienne : La cessation d'activité d'une compagnie aérienne est une cause d'exclusion des garanties Flex50 et Flex100. Si un vol n'est pas opéré alors que la compagnie aérienne est déclarée en cessation d'activité, vous ne pourrez bénéficier d'aucun remboursement, quelle que soit la date à laquelle vous avez annulé votre dossier.
- Nos options Flex sont disponibles uniquement lors de la réservation en ligne.

Conditions du bon d'achat de la compagnie :

- Le bon d'achat fourni par la compagnie, que nous vous enverrons par mail, sera utilisable sur son site, selon ses propres conditions.

Conditions du bon d'achat de notre agence :

- Le bon d'achat est utilisable pour une prochaine réservation de vol, à effectuer **uniquement sur ce site**.
- Le bon d'achat contiendra un code, à renseigner lors de votre prochaine réservation de vol, et la réduction s'appliquera automatiquement sur le montant total.
- Le bon d'achat sera valable un an et ne pourra être remplacé, échangé ou remboursé.
- Le bon d'achat est non-fractionnable et utilisable en une seule fois.
- Pas de minimum d'achat. Si la valeur de votre bon d'achat est supérieure à la valeur totale de votre nouveau dossier, vous ne pourrez pas obtenir d'avoir, ni de remboursement du reliquat de votre bon.
- Le bon d'achat est **nominatif**, il ne peut être utilisé qu'en faveur d'un dossier sur lequel figure au moins un des passagers éligibles.
- Le bon d'achat est non cumulatif avec un autre bon d'achat, ou toute autre offre promotionnelle.
- Le bon d'achat se substitue à tout autre remboursement et en l'acceptant le client ne pourra pas prétendre à des remboursements complémentaires en numéraire.